



FRANSYLVA GARD

Syndicat des Forestiers Privés du Gard Groupement de Développement Forestier

Maison de la Forêt – 6 Avenue des Platanes – 30720 RIBAUTE-LES-TAVERNES

04 66 60 52 67 - 06 84 19 18 65

contact@forestiersdugard.com - www.forestiersdugard.com

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2023 à Rousson

Les Assemblées Générales du Syndicat des Forestiers Privés du Gard et de son bras technique le Groupement de Développement Forestier Gardois se sont déroulées en présence de quatre-vingt-dix personnes à l'auditorium de Rousson le vendredi 21 avril 2023.

Le quorum étant atteint grâce aux 68 adhérents présents et aux 214 pouvoirs donnés, l'assemblée générale a pu valablement délibérer.

Outre M. MATHIEU, président du Syndicat, et M. DROMEL, président du GDF, les personnalités suivantes étaient présentes : M. CHASSARY, maire de Rousson et conseiller départemental ; M. DELEUZE, vice-président d'Alès Agglomération et représentant des Cofor30 ; M. de GALARD, président du CNPF Occitanie ; M. PIT, président de l'Union Régionale Fransylva Occitanie et président de Fransylva 48 ; Mme LABARRIERE-DUCHAMP, présidente de Fransylva 34 et représentante de Fransylva France ; M. PERRAUD, directeur de la Coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise ; M. COURBIER, représentant de la Fédération des Chasseurs ; Mmes BUCHET et BOYER, ingénieure et technicienne forestières au CNPF Gard ; Mme RAYDON et M. HOURS, techniciens forestiers à la coopérative FPLG ; Mme GUIROY, chargée de mission CFT Pays des Cévennes ; Mme MASSON, chargée de mission au Pôle ruralité d'Alès Agglomération ; M. LALLEMAND, chargé de mission amont à Fibois Occitanie ; Mme SAINT-JULIAN, expert-comptable Alèsenco Cévennes.

A 9h30, après les quelques mots d'accueil d'usage à l'adresse des personnalités présentes et de l'ensemble des présents, M. Francis MATHIEU, président du Syndicat, débute la session en remerciant chaleureusement M. le maire de Rousson pour son accueil dans l'auditorium du nouvel ensemble exemplaire de la commune inauguré en 2022 (Mairie, Groupe Scolaire, Auditorium) dans lequel le bois certifié Massif central a largement été utilisé ainsi que le châtaignier cévenol pour le mobilier.

M. Francis MATHIEU poursuit la session en faisant part des excuses de Mme la Préfète du Gard ; de M. Jean RAMPON, sous-préfet d'Alès ; de Mme la Présidente de la Région Occitanie ; de Mme la Présidente du Conseil Départemental du Gard ; de M. Cyrille ANGRAND, chef du service environnement-forêt à la DDTM du Gard ; de Mme Carole TROY, responsable du pôle forêt-DFCI à la DDTM ; de M. Antoine d'AMECOURT, président de la Fédération FRANSYLVA et de M. Laurent de BERTIER, directeur de FRANSYLVA-FRANCE ; de M. Olivier PICARD, directeur du CNPF Occitanie (représenté par M. Amaury de GALARD) ; de M. Max ALLIES, conseiller régional ; de M. Mickaël FOUREL, directeur de la SAFER Occitanie ; de Mme Marie-Pierre LALLE, directrice de Fibois Occitanie (représenté par M. Quentin LALLEMAND) ; de M. Marc VALAT, directeur de la fédération des chasseurs du Gard (représenté par M. Gilles COURBIER).

M. Francis MATHIEU présente ensuite le déroulement de la journée :

- matinée : présentation du rapport d'activités du GDF et du Syndicat par l'ingénieure forestière Astrid de MONTBRON, du bilan financier consolidé par le trésorier Robert SOULIER, des rapports moraux du GDF et du Syndicat, puis allocution des personnalités et clôture de la matinée sur les traditionnelles questions-réponses avec l'assemblée.

- après-midi : intervention de partenaires du Syndicat et du GDF (CRPF Gard, Fédération de Chasse du Gard, FIBOIS Occitanie, CFT du Pays des Cévennes) et de M. Jean BONNIER qui présentera son livre « A la rencontre des Forêts Méditerranéennes ». Le court métrage réalisé par le Syndicat du Gard « Entreprendre pour soi et pour les générations futures » clôturera l'assemblée avec un commentaire de Jony BRES sur la Forêt-Passion.

Rapports d'activités de l'année 2022

Astrid de MONTBRON, ingénieure forestière, présente le rapport d'activités 2022 du Syndicat et de son prolongement technique, le GDF. *Voir le rapport ci-joint.*

En complément au présent rapport d'activités, M. MATHIEU précise que le rapport d'activités de l'année 2022 relatif à la Convention qui lie le Syndicat et le Conseil départemental du Gard, est téléchargeable sur le Site du Syndicat de telle sorte que chacun puisse juger de la pertinence de ce partenariat dans la réalisation d'actions de développement (sensibilisation, information, organisation) à destination de l'ensemble des propriétaires forestiers du département, notamment en ce qui concerne la protection des espaces boisés (techniques sylvicoles favorisant le DFCI et la biodiversité,...).

Les rapports d'activités de l'année 2022 du Syndicat et de sa branche technique, le GDF, sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

Bilan financier de l'exercice 2022

M. Robert SOULIER, trésorier, présente en détail les compte de résultat et bilan financier consolidés Syndicat-GDF :

- Total de dépenses : 82 966 €
- Total des recettes : 89 341 €
- Solde : 6 375 €.

M. SOULIER précise que l'exercice 2022 s'est terminé avec un résultat positif, ce qui n'était pas arrivé depuis 2019, les deux derniers exercices ayant été impactés par la crise du Covid et les fins de programmes. Les subventions perçues notamment grâce au projet LEADER « Gestion durable des forêts cévenoles » permettent de rééquilibrer les comptes. Même si le but des deux structures n'est pas de dégager des bénéficiaires, ceux-ci sont néanmoins les bienvenus pour pérenniser les missions en faveur de la forêt. Le trésorier rappelle également que les bases financières sont saines : absence d'endettement bancaire, réserves d'épargne qui permettent d'envisager de nouveaux projets, nombre d'adhérents en progression régulière. Il termine en réaffirmant l'importance de la convention qui lie le Syndicat et le Conseil départemental et salue la fidélité de ce dernier.

Le bilan financier conforté de l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité. *Voir celui-ci en Annexe.*

Renouvellement du 1/3 des Conseils du Syndicat et du GDF

Le président Francis MATHIEU précise qu'aucune candidature n'est parvenue au siège avant l'AG.

Il donne la composition du « tiers sortant » : Jony BRES, Georges BRUN, Bertrand de BERNIS, Béatrice DELGADO, Marc MAZERT et Jean-Marc NOUGUIER, en précisant que tous ces administrateurs sont candidats à leur reconduction.

Il met au vote le renouvellement du « tiers sortant » des Conseils du Syndicat et du Groupement en rappelant que les mêmes personnes, à des postes identiques à l'exception des présidents de chaque structure, composent les Conseils.

Les six administrateurs se représentant sont réélus à l'unanimité pour 3 ans.

Ainsi renouvelé, le conseil syndical (du Syndicat des Forestiers privés) se compose des 16 membres suivants : MARIE-CLAUDE BERJAMIN, BERTRAND DE BERNIS-CALVIERE, JEANNINE BOURRELY, JONY BRES, GEORGES BRUN, BEATRICE DELGADO, BERNARD CABANNES, JEAN CHAMBON, ISABELLE CORRE-HIRSINGER, DANIEL DEMATEIS, JEAN-FRANÇOIS DROMEL, JEAN-CLAUDE FONZES, FRANCIS MATHIEU, MARC MAZERT, JEAN-MARC NOUGUIER, et ROBERT SOULIER.

Il en est de même pour le conseil d'administration du Groupement de développement forestier.

Comme à l'accoutumée, les bureaux des deux structures seront élus par leur conseil respectif au cours de leur prochaine réunion.

Rapports moraux du Syndicat et du GDF présentés par Francis MATHIEU

M. MATHIEU, président du Syndicat, prend la parole pour expliquer qu'avec l'accord de M. DROMEL, président du GDF, un seul rapport moral sera présenté tant les actions des deux structures s'imbriquent les unes dans les autres pour se compléter (sans toutefois se confondre) ; l'une (celle du Syndicat) ayant un caractère plus politique et de représentation/défense de la profession de forestiers privés, l'autre (celle du GDF) ayant un caractère technique, d'expérimentation et de développement ; les deux structures œuvrant simultanément pour la sensibilisation, l'information et l'organisation des propriétaires forestiers privés du département tout en s'associant aux actions garantes de la pérennité des forêts en général.

« Longtemps considérée comme la belle endormie, la forêt se trouve de plus en plus sous les feux de l'actualité et devient un fait majeur de société. A tel point que certains mouvements fondamentalistes voudraient en faire un bien commun en niant le droit de propriété, faisant fi de tout l'affectif que recèle ce patrimoine familial et de l'investissement souvent de plusieurs générations, en dénonçant des pratiques sylvicoles ancestrales et même en pratiquant des exactions telle la détérioration de matériels (fort onéreux) de récolte (abatteuse, débusqueur/skidder, ...) ou de transport du bois.

Il est vrai que les politiques publiques, au moins dans le discours, reconnaissent, ENFIN, tous les bienfaits procurés par les forêts : piégeage du CO² de l'air dans le bois, les racines et les sols forestiers ; qualité, stockage et régulation de l'eau ; atténuation grâce à divers mécanismes biologiques des excès de température ; biodiversité changeante mais toujours foisonnante à tous les stades de croissance de la forêt ; etc.

Dans son dernier et sixième rapport d'évaluation, publié le 20 mars 2023, le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat comprenant 195 Pays membres) déplore la déforestation massive dans certains Pays en soulignant le rôle capital des forêts dans l'atténuation du réchauffement climatique et il encourage à l'accélération du reboisement partout où cela est possible y compris en redonnant sa place à l'arbre dans les villes.

En France, où la superficie forestière ne cesse de croître, la forêt permet de capter 22/23 % du CO² de l'air, un des principaux gaz à effet de serre responsables des changements climatiques. Un

objectif de 35% de capture du CO² a été fixé à la forêt. Pour cela, il faut massivement planter et optimiser la culture des forêts ainsi que l'âge de récolte des bois afin de maximaliser le piégeage dans le bois d'un maximum de carbone. Le Président de la République lui-même a lancé un programme de plantation d'un milliard d'arbres en France dans les toutes prochaines années !

Or que constatons nous dans notre beau département ? Quelques exemples :

- **Les risques et conséquences du feu.** Epargné ces dernières années, alors que les départements voisins étaient la proie des incendies de forêts, ceux-ci ont détruit 1 200 ha de forêt en 2022 dans notre département dont 450 ha pour le grand feu de Bordezac-Gagnières-Bessèges des 7 et 8 juillet 2022. Un nouveau PDPFCI (Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie) est en cours d'élaboration pour la période 2023-2032. Notre Syndicat participe à son élaboration à travers divers groupes de travail. Nous y préconisons le développement de la sylviculture préventive, une surveillance renforcée les jours à risques et plus de moyens pour l'entretien des infrastructures de prévention et lutte (pistes DFCI, coupures vertes, ...) ainsi que plus de sensibilisation des populations notamment via les Réserves Communales de Sécurité Civile.

Notre Syndicat est intervenu suite à l'incendie (criminel) de Bordezac-Bessèges-Gagnières en participant à des réunions post-incendie, en accompagnant nos adhérents victimes de cet incendie pour des dépôts de plainte auprès de la gendarmerie et enfin pour soutenir une de nos adhérentes victime d'une double peine. En effet, non seulement plusieurs dizaines d'hectares de ses forêts (pin maritime, pin de Salzmann et châtaignier) ont été anéantis mais le feu s'étant, dans sa propriété, sournoisement emparé d'un terril dormant sous la végétation (celui-ci datant de la période minière 1850/1950), notre adhérente a été mise en demeure de défourner jusqu'à extinction ce terril dans les plus brefs délais. Cette opération, à haut risque, nécessitant des matériels et des personnels spécialisés, la création d'un accès adapté à travers le massif et de l'arrivée permanente d'eau (sans aucune ressource à proximité) était estimée à près d'un demi-million d'euros. Nous avons fait intervenir un expert (qui, sous réserve d'interventions ciblées et relativement peu onéreuses) a pronostiqué l'arrêt naturel du brasier souterrain, bénéficié des conseils juridiques de notre Fédération nationale, recherché localement et même au national des appuis politiques et utilisé tous les recours possibles. Grâce à notre entremise, la propriétaire a pu rapidement faire abattre et évacuer tous les bois se trouvant sur et à proximité du terril sous la conduite de la Coopérative « La Forêt Privée 48-30 ». Nous avons ensuite installé un périmètre de sécurité autour du terril et nous avons observé quasi journalièrement l'évolution du feu souterrain. Peu à peu les fumeroles émanant du terril ont perdu de leur vigueur quand dans le même temps la température à la surface du sol baissait. Les pluies d'automne et d'hiver (heureusement assez abondantes) ont achevé d'éteindre le brasier en pénétrant profondément le sol par tous les interstices correspondants aux racines consumées. On peut affirmer aujourd'hui que tout risque est écarté.

Voilà donc un exemple concret du service que notre Syndicat peut rendre à l'un/l'une de ses adhérents/tes.

- **La forêt meilleur rempart contre les changements climatiques mais jusqu'où ?...** Parmi toutes les solutions (le photovoltaïque en est une) mise en œuvre pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, il en est une qui ne coûte rien et qui est 100/100 naturelle, c'est la forêt ! J'ai évoqué tout à l'heure les conclusions du GIEC, je n'y reviens pas. Or, comble de l'absurde, les projets d'installation de parcs photovoltaïques, sur des terrains boisés, fleurissent dans notre département et notamment dans le secteur des garrigues. Ainsi, pour produire de l'énergie décarbonatée via les panneaux photovoltaïques, l'installation de plusieurs de ces projets de parc photovoltaïques va détruire des forêts qui remplissent déjà cet office. On marche sur la tête ! Un des exemples les plus caricaturaux nous vient de La Bruguière où une trentaine d'hectares d'une forêt de cèdre d'une quarantaine d'années (installée d'ailleurs à grands frais grâce aux finances publiques...) et promise à un bel avenir risque d'être rasée pour laisser place à un parc

photovoltaïque. Ce projet est d'autant plus absurde quand on sait que le cèdre est une des essences les plus résilientes, qu'elle est peu sensible à l'incendie, que ces peuplements et sols sont très riches en biodiversité et qu'elle joue à merveille son rôle de pompe à carbone. Sans parler de la qualité de son bois, de l'esthétique de ses peuplements (voir les cédraies du Ventoux, du Luberon, etc) et des fonctions naturelles bienfaitrices de toute forêt en bon état de fonctionnement sur l'eau, la régulation des températures, ...

Notre Syndicat s'oppose à ce projet et à tous ceux de même nature et nous prôtons l'installation des parcs photovoltaïques sur les friches, les carrières abandonnées, les toits d'usines, de grandes surfaces, les ombrières des parkings, etc. Les lieux propices ne manquent pas sans aller défigurer nos forêts et commettre des forfaits écologiques irréversibles !

Cependant, le réchauffement climatique, accompagné de longues périodes de sécheresse et canicule, prend de vitesse certaines de nos essences. C'est le cas du châtaignier qui dépérit fortement en versants sud et aux basses altitudes. En s'appuyant sur l'association forestière du massif de Saint-Cau (Aumessas), le GDF et son président Jean-François Dromel cherchent des solutions, tant économiques que techniques, pour y substituer des essences adaptées aux évolutions prévisibles du climat tout en rendant l'opération soutenable pour les propriétaires adhérents de l'association.

- **Haro sur les coupes rases !** Nous voyons de moins en moins de coupes apocalyptiques car une nouvelle génération de professionnels de la récolte du bois se substitue peu à peu aux anciens avec des méthodes plus respectueuses de l'environnement et de nouveaux matériels permettant un travail plus soigné. De plus, une sylviculture, dite à couvert continu, tend à se développer ce qui élimine de fait les coupes dites rases.

Cependant celles-ci ont encore leur raison d'être. Comment, en effet, éliminer un taillis de châtaignier mort ou fortement dépérissant ou bien un mauvais bois de pins (victime d'écroulements successifs comme c'est parfois le cas avec « les pins maritimes des mines ») ou encore un peuplement entièrement décimé par un insecte ou un champignon pour y substituer les essences de la forêt de demain ?

De plus, il ne faut pas confondre, comme c'est trop souvent le cas, « coupe de régénération » et « coupe rase ». La coupe rase (non programmée) n'obéit à aucune règle sylvicole. Elle est avant tout une question d'opportunité et n'est généralement suivie d'aucune intervention sylvicole. La nature pourvoit à la survie de la forêt plus ou moins bien... La coupe de régénération est l'aboutissement d'un long processus de gestion. La forêt finit, bien entendu, par être entièrement coupée mais seulement si sa régénération est acquise et suite à des éclaircies progressives.

Or, sous l'influence des lobbys dogmatiques, à l'occasion de l'adoption à l'Assemblée nationale puis au Sénat de la loi « Climat et Résilience » plusieurs amendements ont été déposés pour interdire les coupes rases quelles que puissent en être leurs motivations. Ces amendements n'ont pas été adoptés mais tout danger n'est certainement pas écarté quand on connaît la pugnacité des « doctrinaires » de la forêt !

Leur influence se manifeste d'ailleurs dans plusieurs émissions télévisées partisans seulement destinées à gonfler leur audimat en suivant ce que leurs producteurs estiment être l'air du temps. Ne vous y laissez pas prendre !

A notre petit niveau, grâce au chantier expérimental de Branoux-les-Taillades chez l'un de nos adhérents, nous démontrons, comme cela a été expliqué il y a quelques instants lors de l'énumération des actions menées par le GDF, qu'une coupe rase peut être un progrès dans la gestion sylvicole et non pas une dégradation. En effet, en lieu et place d'un peuplement mixte de taillis de châtaigniers dépérissant et de pins maritimes mal conformés, le propriétaire de la parcelle a décidé de faire table rase et de replanter des essences d'avenir en disposant les rémanents de coupe en courbes de niveau, ce qui renoue avec la tradition ancestrale des terrasses cévenoles qui renaient l'eau et la terre. Bien entendu, cette opération, hautement

écologique, a un surcoût par rapport aux interventions classiques. Nous avons mis en évidence celui-ci et nous comptons sur l'Agglo d'Alès pour participer au financement de ce type d'intervention dans le cadre de son ambitieux programme d'investissement forestier.

- **L'indispensable communication !** A la fois pour défendre et promouvoir la forêt en général ; pour veiller aux droits des propriétaires qui la détiennent ; pour sensibiliser et informer les propriétaires et le grand public ; nous participons à de multiples commissions, comités, groupes de travail, réunions ; nous organisons chez nos adhérents des réunions d'information technique à l'intention de tous les propriétaires forestiers du département ; nous animons des sorties en forêt dites « Escapades Nature » portées par le Conseil départemental ; nous participons et créons des animations pour les Journées internationales des forêts. Nous éditons, deux fois par an, une gazette à l'intention de nos adhérents et nous diffusons le court métrage « Entreprendre pour soi et les générations futures » réalisé en 2021 par notre Syndicat. Nous réfléchissons à mettre en place d'autres formes de communication, par exemple des chantiers participatifs chez nos adhérents volontaires. Ceux-ci verront le jour en 2023.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chères adhérentes et chers adhérents, les points saillants de notre engagement pour l'année 2022 au service de la forêt et de ses propriétaires. Vous êtes bientôt 550 à nous faire confiance. Notre objectif est de vous fidéliser et de voir votre nombre progresser. Car plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés et surtout entendus !

Je n'aurai garde de terminer ce rapport moral sans remercier nos partenaires financiers : le Conseil départemental, l'Agglo d'Alès, la Charte forestière du Pays Cévennes, la Ville de Nîmes et le LEADER (Fonds européens). Et sans souligner la bonne coopération qui existe entre les colocataires de la Maison de la Forêt, le CRPF, la Coopérative et le FOGÉFOR ainsi également que les bons rapports que nous entretenons avec nos autres partenaires : DDTM, Parc des Cévennes, ONF, SAFER, Service ruralité de l'Agglo d'Alès, CFT du Pays Cévennes et CFT Sud Cévennes Lozériennes. Merci également aux propriétaires-adhérents qui ont accueilli dans leur forêt des réunions d'informations ou des expérimentations. Un grand merci à Patricia ORTIZ et Astrid de MONTBRON pour leur implication dans la bonne marche du Syndicat et du GDF. Merci, enfin, à nos administratrices et administrateurs qui s'impliquent bénévolement, avec détermination et efficacité, pour la cause des forêts privées gardoises.

Je conclus en renouvelant mes remerciements à M. le Maire Conseiller Départemental qui nous accueille aujourd'hui dans ce bel auditorium dont le bois local est l'écrin. Je veux également dire le plaisir et l'honneur que j'éprouve d'avoir à mes côtés à la table d'honneur M. Amaury de GALARD, Président du CNPF Occitanie nouvellement élu ; M. Denis PIT, Président de l'Union régionale des Syndicats de forestiers privés d'Occitanie et Président du Syndicat de Lozère ; Mme Roselyne LABARRIERE-DUCHAMP, membre du CA de la Fédération nationale des Syndicats de forestiers privés et Présidente du Syndicat de l'Hérault (avec qui nous partageons depuis quelques mois la même Secrétaire, Patricia ORTIZ ce qui laisse augurer des actions communes à l'avenir) ; Mme Jeannine BOURRELY membre de FIBOIS Occitanie où elle préside le Trophée-Bois Occitanie ; M. Patrick DELEUZE élu représentant les Communes forestières du Gard et élu-référent-forêt de l'Agglo d'Alès ; M. Jean-François DROMEL mon complice et ami Président du Groupement de développement forestier gardois.

Je vais leur céder la parole en vous remerciant de votre écoute ».

Intervention des personnalités et dialogue avec l'assemblée

Se sont succédées les interventions de :

- M. Amaury de GALARD, nouvellement élu président du CNPF Occitanie, rappelle les enjeux régionaux ;
- M. Denis PIT, président de l'Union régionale des Syndicats de forestiers privés d'Occitanie rappelle les prochaines échéances de la politique forestières régionales ;
- Mme Roselyne LABARRIERE-DUCHAMP, représentante de Fransylva France, présente les actions menées par Fransylva au niveau national et fait un point sur la certification PEFC dont le cahier des charges est en cours de renouvellement ;
- M. Patrick DELEUZE, vice-président d'Alès-Agglomération, rappelle l'engagement de la communauté territoriale dans le financement de projets forestiers (1 million d'euros) en forêts privées et communales et l'opportunité ainsi offerte de présenter des projets répondant aux spécificités locales donc pouvant un peu déroger aux critères plus contraignants des autres financements publics ;
- M. COURBIER, administrateur de la Fédération des Chasseurs du Gard, donne quelques exemples d'actions (peu connues) en faveur des forêts menées par sa Fédération ;
- M. Ludovic PERRAUD, directeur de la Coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, donne les actualités concernant la filière-bois gardoise ainsi que les tendances du marché des bois sur le secteur ;
- Mme Jeannine BOURRELY appelle M. le Maire à candidater au prochain trophée bois régional ;
- M. Jean-François DROMEL, président du GDF, souligne les défis à relever par la forêt gardoise à l'aune des changements climatiques et des attentes de notre société.

L'assemblée générale se poursuit ensuite par la traditionnelle séance des questions-réponses entre la salle et les personnalités présentes. Elle se termine à 12h30. Suit le repas pris en commun dans les locaux municipaux.

Après le repas, la journée s'est poursuivie par plusieurs interventions de partenaires du Syndicat et du GDF et des témoignages de forestiers.

Tout d'abord, M. Jean BONNIER a présenté le fruit de ses études et observations sur la forêt méditerranéenne. Sur la brèche depuis 40 ans, il s'est donné pour mission de faire reconnaître que la Région méditerranéenne, à cheval sur quatre Régions administratives, est un monde en soi. En effet, la Région Méditerranéenne recèle une variété d'essences remarquables et une biodiversité exceptionnelle générant des écosystèmes que l'on ne peut assimiler à ceux des autres Régions bioclimatiques. Elle nécessite donc une approche spécifique, une politique particulière, des orientations propres en adéquation avec ses particularités mis en musique dans une institution dédiée. Pourquoi pas un Ministère de la Méditerranée ?

Puis, Mmes Elise BUCHET et Christine BOYER ont diffusé le court métrage produit par le CNPF Occitanie « Les Pins en Cévennes, ennemis ou alliés ? ». Il s'en est suivi un court échange sur la place de ces essences en Cévennes et le besoin de gestion des massifs cévenols.

M. Quentin LALLEMAND, chargé de mission amont à Fibois Occitanie, présente l'interprofession et son rôle au niveau régional. Parmi toutes les actions portées par Fibois, il met entre autres l'accent sur les travaux visant une meilleure connaissance de la ressource en Occitanie, comme par exemple la valorisation des pins des Cévennes ou la caractérisation du cèdre de l'Atlas.

Mme Virginie GUIROY, chargée de mission à la CFT du Pays des Cévennes, prend ensuite la main pour expliquer ce qu'est une charte forestière de territoire et présenter les objectifs et moyens d'action de celle du Pays des Cévennes qui comprend 95 communes au nord du département. Cette charte promeut notamment des animations auprès des propriétaires forestiers, cherche à développer une véritable culture forestière sur le territoire, et tend à développer des valorisations et débouchés innovants pour les essences cévenoles comme la gemme du pin maritime.

Enfin, le court-métrage produit par notre Syndicat en 2022 « Entreprendre pour soi et les générations futures » est diffusé, et Jony BRES, propriétaire forestier adhérent au Syndicat, clôt cette journée en partageant son témoignage sur la forêt-passion. Le texte de ce témoignage est téléchargeable sur la page internet du Syndicat <https://forestiersdugard.com/actualites/assemblee-generale-2023.html>.

A 16h45, M. MATHIEU, président du Syndicat déclare close l'assemblée générale 2023.

Jean-François DROMEL,



Président du GDF

Francis MATHIEU,



Président du Syndicat